

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 1

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BALE

UN BEAU CADEAU DE NOEL

A la fois satisfait et ému du résultat de la votation sur l'avenir de ses deux peintures de la collection Staechelin, Pablo Picasso a fait, à la ville de Bâle, un merveilleux cadeau de Noël : quatre de ses œuvres. Il s'agit de « La famille », de 1907, dans un style très proche de celui des « Deux frères », ainsi que de l'aquarelle qui servit d'esquisse pour « Les demoiselles d'Avignon ». Les deux autres œuvres offertes par Picasso à la ville de Bâle sont de création récente.

CHANGEMENT CHEZ SANDOZ

Le Conseil d'administration de Sandoz S.A. siégeant en décembre a accédé au désir du P^r Arthur Stoll de déposer son mandat de président au 31 décembre, et en reconnaissance de ses grands mérites, lui a conféré le titre de président honoraire. Le P^r Stoll continuera à faire partie, en cette qualité, du présidium du Conseil d'administration.

M. Carl Maurice Jacottet, délégué du Conseil d'administration a été nommé nouveau président au 1^{er} janvier 1968, et M. Heinrich Kueng, vice-président.

CANTON DE BERNE

LE BEAU-FILS DU PRESIDENT JOHNSON
DESCEND, PAR SA MERE,
D'UNE VIEILLE FAMILLE BERNOISE

La fille aînée du président Johnson, Linda, a épousé le 9 décembre, le capitaine Charles Spittal Robb, né en Arizona. Or, le beau-fils du président des Etats-Unis descend par sa mère d'une vieille famille bernoise, les de Graffenried. Son arrière-arrière-grand-mère, Cicely de Graffenried, appartenait, en effet, à la branche de Worb, de cette famille noble de Berne.

Abraham de Graffenried, né en 1580, était devenu seigneur de Worb par son mariage avec Ursula de Diesbach-Worb, et il fonda la branche de Worb des de Graffenried. Son petit-fils, Anton von Graffenried (1639-1730), entra le premier en contact avec le monde anglo-saxon, en devenant membre correspondant de la société anglaise des sciences. Son fils Christoph de Graffenried (1661-1743), étudia à Cambridge et reçut la bourgeoisie d'honneur de la ville de Londres.

Soutenu par le roi Charles 2, il participa dès 1702 à une entreprise de colonisation en Amérique du Nord. Nommé gouverneur héréditaire de la province de Caroline en 1709, il fonda en 1710 la ville de New Bern entre les fleuves Trent et News. La jeune colonie eut de violents combats avec les Indiens.

Christoph de Graffenried regagna l'Europe en 1713 pour trouver de nouveaux moyens, mais il ne reçut pas du roi Georges I^{er} le même soutien que de la part de son prédécesseur, il rentra alors à Worb, mais son fils aîné, prénommé également Christoph (1691-1744), partit à son tour pour l'Amérique afin d'y reprendre l'héritage paternel.

Cicely de Graffenried, née en 1806, était précisément une arrière-petite-fille de cet homme, dont la descendance s'est répandue dans tous les Etats-Unis, tandis que la branche des Worb des de Graffenried s'est éteinte en Suisse.

RASSEMBLEMENT JURASSIEN

« Il en résulte que les contacts préliminaires auxquels vous faites allusion, dont le but est notamment de rendre possible une première entrevue et d'établir l'ordre du jour, constituent la première tâche des médiateurs.

« Pour qu'il soit possible d'en arriver à cette phase, nous recommandons à la commission des vingt-quatre d'obtenir que les autorités bernoises, ou les porte-parole de l'ancien canton, approuvent le principe d'une médiation fédérale,

« nous vous prions d'agréer, monsieur le président et messieurs, nos salutations distinguées ».

Les termes de cette réponse à la commission des vingt-quatre ont été approuvés par le comité-directeur du Rassemblement jurassien, à l'unanimité des trente membres présents.

L'affirmation de M. Ory, chef des « relations publiques » du canton de Berne, selon laquelle il y aurait eu des divergences de vues au sein du rassemblement jurassien, est dénuée de tout fondement.

LE RASSEMBLEMENT JURASSIEN
REPOUD A LA COMMISSION DES 24
ET DEMANDE LA PRESENCE DE MEDIATEURS
POUR LES CONTACTS PRELIMINAIRES ET LA NEGOCIATION

Le rassemblement jurassien communique :

Par lettre du 24 novembre 1967, M. Rainer Weibel, au nom d'une délégation de neuf membres de la commission des vingt-quatre, a proposé une entrevue au Rassemblement jurassien. Le but de cette réunion serait de déterminer sous quelle forme une discussion pourrait avoir lieu entre le Rassemblement jurassien d'une part, la commission des vingt-quatre, puis le gouvernement bernois, d'autre part.

Afin de pouvoir soumettre cette demande à son comité directeur, le rassemblement jurassien a posé, le 27 novembre trois questions écrites à la délégation dirigée par M. Weibel. Celle-ci est-elle constituée de représentants qualifiés de l'ancien canton de Berne ? A-t-elle qualité pour négocier valablement ? La présence de médiateurs étrangers au canton de Berne est-elle admise ?

Dans une lettre datée du 4 décembre, M. Weibel a répété les termes de sa précédente missive tout en précisant que la question des médiateurs n'avait fait, jusqu'ici, l'objet d'aucune décision gouvernementale. Il suggérait une entrevue à quatre « en petit comité et en toute discrétion ». Le comité directeur du rassemblement jurassien, saisi de ces proposi-

tions dans sa séance ordinaire du 16 décembre 1967, a donné la réponse suivante :

« Nous avons pris connaissance de vos requêtes des 24 novembre et 4 décembre 1967.

« Notre lettre du 31 octobre 1967 indique les conditions dans lesquelles des pourparlers peuvent être engagés entre les représentants qualifiés de l'ancien canton de Berne et le rassemblement jurassien. Nous y précisons que les questions de procédure, de marche à suivre ou d'autodétermination constituent le premier objet de la négociation, et que celle-ci doit avoir lieu en présence et sous la conduite de médiateurs étrangers au canton de Berne.

CANTON DE GENEVE

CONSISTOIRE DE GENEVE : LA PHOTO DANS LES TEMPLES

Le consistoire de l'église nationale protestante de Genève a abordé la délicate question de la photographie pendant les services religieux. Il s'agissait d'harmoniser les exigences du corps pastoral et les paroisses avec les nécessités de la presse et de la télévision. Aux termes des nouvelles dispositions, « La permission de photographier, filmer ou téléviser tout ou partie d'un service religieux pendant son déroulement est réglée selon les directives établies par le Conseil exécutif. Cette autorisation est accordée en principe pour satisfaire aux besoins de l'information. Le Conseil exécutif veille en particulier à ce que les photographes travaillent sans troubler le recueillement des fidèles ».

.. Le projet de séminaire romand de réformation pastorale a suscité un long débat : le consistoire a décidé de ne pas rendre ce cours obligatoire pour le moment, il statuera à nouveau après avoir pris connaissance des expériences faites par ceux qui y auront participé. Un autre cours de formation est prévu en mai 1968 pour les responsables paroissiaux désignés au printemps pour la nouvelle législature.

Devant la situation financière toujours difficile de l'église, M. J.-D. Reymond, président du Conseil exécutif, a annoncé des mesures d'austérité pour le budget 1968 : les subventions allouées aux paroisses seront diminuées, voire supprimées, et des mesures d'économie seront prises également pour les postes pastoraux.

CANTON DE NEUCHÂTEL

NOUVEAU SUCCES DE LA RECHERCHE HORLOGERE SUISSE

Le centre électronique horloger s. a. à Neuchâtel vient d'annoncer la réalisation d'un garde-temps totalement nouveau.

Il s'agit, en effet, de prototypes de montres-bracelet électroniques à quartz, dont la protection est dix fois supérieure aux derniers records d'observatoire dans

cette catégorie. Entretienues par une minuscule pile, les vibrations d'un cristal de quartz remplacent les oscillations du balancier de la montre classique. Les circuits électroniques miniaturisés ont dû être développés spécialement à cet effet par les chercheurs du C.E.H. pour satisfaire aux sévères exigences horlogères, soit une très faible consommation d'énergie électrique et des dimensions réduites.

Cette réalisation du C.E.H. constitue une nouvelle étape dans le domaine de l'application de l'électronique pour l'ensemble de l'industrie horlogère suisse et de son « Leadership » mondial.

CANTON DU VALAIS

LE PRESIDENT DE LA CONFEDERATION 1967 REÇOIT LA BOURGEOISIE DE NENDAZ

M. Roger Bonvin, président de la Confédération, a reçu la bourgeoisie d'honneur de la commune valaisanne de Nendaz, au-dessus de Sion. Toute la population était en fête à cette occasion. Un cortège parcourut les rues du village pavoisées aux couleurs cantonales et fédérales. Plusieurs fanfares et sociétés de chants exécutèrent des morceaux de circonstance et le vin fut servi à tous les participants, et touristes de passage.

Il appartient à M^e Michel Michelet, député au grand Conseil, et président de la commune de Nendaz, de remettre au président de la Confédération, le précieux document attestant de sa bourgeoisie d'honneur.

Dans une allocution toute imprégnée de simplicité et de souvenirs personnels, M. Bonvin rappela les attaches qui lient sa famille aux « Nendards ».

CANTON DE VAUD

AU JOURNAL D'YVERDON

Le conseil d'administration du « Journal d'Yverdon », présidé par M. Ch. Piguët, a nommé rédactrice en chef M^{me} Françoise Perret-Roulet, depuis 1959 rédactrice de ce journal, chargée de la chronique locale, du service des reportages, etc. M^{me} Perret a fait ses débuts dans le journalisme à Neuchâtel, à la « Feuille d'Avis », et se fixa à Yverdon quand son mari fut nommé rédacteur. A sa mort, elle lui succéda, faisant preuve des meilleures qualités d'informatrice. Sa promotion au poste de rédactrice en chef, pour remplacer M. H. Schoepfer, démissionnaire, réjouit ses lecteurs et ses amis.

M^{me} Perret, qui siège au Conseil communal dès 1962, a été la collaboratrice de « La Gazette de Lausanne ». Elle a rédigé le bulletin de presse de l'alliance de sociétés féminines suisses, elle est membre de la commission scolaire d'Yverdon, où elle représente l'Etat de Vaud, de la commission fédérale des prix, du comité cantonal du parti libéral vaudois.

JEAN-MARIE AUBERSON EST APPELE A HAMBOURG

M. Jean-Marie Auberson, chef d'orchestre vaudois, est appelé par l'opéra de Hambourg comme chef titulaire pour le ballet avec la responsabilité totale pour la chorégraphie...

M. Auberson, qui habite les environs de Lausanne, est un élève du Conservatoire de Lausanne pour le violon et l'alto. Il fit partie de l'orchestre de Chambre de Lausanne et de l'orchestre de la Suisse romande. Il a dirigé ces deux ensembles à plusieurs reprises. Il a été chef d'orchestre de Radio-Genève, de Radio-Beromunster et dès 1963, chef de l'orchestre symphonique de Saint-Gall.

M. Auberson dirige en outre à Hambourg des ouvrages français et des opéras contemporains.

CANTON DE ZURICH

LA « WELTWOCH » DONNE SON CONGE A ROLF BIGLER

L'éditeur de la « Weltwoche » communique que, sur décision du Conseil d'administration, congé a été donné avec effet immédiat à M. Rolf Bigler, rédacteur en chef. Le nouveau rédacteur en chef de l'hebdomadaire zuricois est M. August Hohler.

D'autre part, en liaison avec la « Weltwoche », les sociétés d'édition Ringier et C^{ie} et Jean Frey S.A. poursuivront le développement de leur projet de nouveau journal politique de style moderne. La direction de ce projet est assumée par M. Hermann Riedle. Le nom et la date de sortie du nouveau quotidien seront communiqués plus tard.

LA SUISSE A-T-ELLE RESOLU SON PROBLEME DES MINORITES ?

La communauté de travail des étudiants zuricois, des deux Universités de la ville, a organisé le premier d'une série de débats, qui seront consacrés au problème des minorités en Europe. Le Pr Luthy, de l'E.P.F., présidait cette séance.

La rencontre a été plus spécialement consacrée au problème des minorités en Suisse, et notamment dans le canton de Berne. C'est un jeune Jurassien, M. François Hublard, qui a défini le problème, tel qu'il se présente à ses yeux. Il ne lui sembla pas que la Suisse ait résolu complètement son problème de minorités. Quant à la question jurassienne, il ne s'agit pas tellement de politique que de culture. Les dirigeants du mouvement séparatiste ont toujours désiré négocier avec Berne. Malheureusement, après une première votation négative sur ce principe, on a considéré le problème, dans l'ancien canton, comme résolu, de même que la question de la médiation fédérale a toujours reçu une réponse négative. M. Hublard devait ajouter que la représentation du Jura, aussi bien au grand Conseil bernois qu'aux Chambres fédérales, était loin d'être satisfaisante. Toutefois, devait-

il dire pour conclure, il semble qu'une évolution se dessine en haut lieu.

Le problème jurassien sera repris, afin de permettre une discussion. Avant la conférence sur le Jura, les participants s'étaient occupés du problème du Haut-Adige, soulignant « l'absurdité de réunir en une seule province deux peuples de langues et de mentalités différentes », mais ne cachant pas qu'une réunion à l'Autriche, dans les conditions actuelles, est une utopie.

REORGANISATION DU GROUPE SULZER

Le Groupe Sulzer, ayant subi une importante extension au cours des dernières années, son organisation a été adaptée aux nouvelles conditions le 1^{er} janvier 1968. Cette adaptation réside principalement dans le fait que la direction du groupe est déchargée de l'administration directe des départements de Winterthur et que l'entreprise est subdivisée en « divisions » formées d'après les divers groupes de produits.

La direction du groupe est constituée par l'actuel conseil d'administration (MM. Georges Sulzer, Herbert Wolfer, Alfred Schaffner, Henry Sulzer). La subdivision des départements d'état-major est réorganisée.

Les divisions suivantes ont été créées :

- Construction mécanique Winterthur. Elle comprend les départements, installations de chaudières, construction de récepteurs, énergie nucléaire, turbomachines thermiques, installations frigorifiques, compresseurs à piston, moteurs Diesel, traction Diesel et ateliers. Elle est placée sous la direction de M. M. Steiner, directeur général, qui abandonne ainsi la direction de la division machines textiles.

- Pompes (direction M. A. Reinhart).

- Chauffage et climatisation (direction M. J.-P. Sandoz).

- Machines textiles. La direction est assumée par M. W. Schneider, jusqu'à présent directeur technique de l'usine de Soleure. Il a été promu au rang de directeur.

- Société suisse pour la construction de locomotives et de machines (direction M. K. V. Meyenburg).

- Escher Wyss S.A. Zurich (participation de 50 %).

- Le département pour constructions d'installations chimiques et thermiques est directement subordonné à la direction du groupe. Il est dirigé par M. P. Stoffel, directeur de Sulzer frères aussi bien que d'Escher Wyss.

M. C. H. Kurz, directeur du Département des turbomachines thermiques de Sulzer frères, a été également nommé directeur d'Escher Wyss dans le cadre de la collaboration avec cette entreprise.

2^e CONCOURS : « LA SCIENCE APPELLE LES JEUNES »

Le concours « La science appelle les jeunes », qui eut lieu pour la première fois au printemps dernier et remporta un vif succès, sera organisé désormais chaque année. Le 2^e concours est fixé au mois de mars 1968, et se déroulera, pour la Suisse alémani-

(Suite et fin page 25).

(Suite et fin de la page 21).

que, à Bâle, et pour la Suisse française et italienne, à Genève.

Sont admis à y participer tous les jeunes de 15 à 21 ans, en présentant un travail dans les domaines suivants : 1. Physique, 2. Chimie, 3. Biologie (botanique, zoologie), 4. Mathématiques (y compris commuter) et sciences spatiales, 5. Géographie et études de civilisation. Un premier et un second prix de 2.000.—, resp. 1.000.— francs, ainsi qu'un certain nombre de prix de moindre importance, seront décernés aux meilleurs travaux. D'autres récompenses, telles un voyage en Amérique ou en Angleterre, des médailles en or, en argent ou en bronze, seront accordés aux lauréats. En outre, les écoles ou ateliers, dont les premier et second prix font partie, se verront attribuer des subsides pour l'achat de matériel d'enseignement.

Le concours « La science appelle les jeunes » est placé sous la présidence du professeur Adolf Portmann, biologiste bâlois bien connu, et soutenu par des personnalités en renom, appartenant au monde de la science, de l'éducation et de l'économie, entre autres par le conseiller fédéral H.-P. Tschudi, le professeur A. von Muralt, président du Conseil national de la recherche scientifique, le professeur Max Imdoden, président du Conseil suisse de la science, et le professeur P. Huber, président de la Société helvétique des sciences naturelles.

Le concours est financé et organisé par la maison Ringier à Zofingue, et l'Association suisse des droguistes.

La brochure contenant tous renseignements utiles au sujet du concours 1968 peut être demandée gratuitement au secrétariat de « La science appelle les jeunes », c/o Editions Ringier, Zofingue, avec des cartes de commande qui s'obtiennent dans toutes les drogueries.

LES ARTS

(Suite et fin de la page 27).

Cette année l'exposition a pris un aspect nucléaire. M. Leuba, son président, nous présente, en huile et en pastel, une série de « modulations spatiales » aux teintes les plus diverses, M. Théo Gerber, une « Aventure spatiale » et « Fleurs d'un autre monde ». Le sculpteur Grossert « Transformateur I » et « Transformateur II », en plastique, Yvonne Duruz, qui emporta le « Prix de peinture Pierre Dupont », des gouaches « Fonds marins » et « Cellule marine », se rapprochant, elles aussi, de l'ère nucléaire. Les plexiglas et acrylic : « Static » et « Dynamique » de Marguerite Hersberger n'ont rien à voir avec la sculpture et Rodin se serait voilé la face.

« TETES PLATES » : SCULPTEUR GENEVOIS

Axelle Epars-Lombard, sculpteur genevois, avec ses « Têtes plates », n° 1 et n° 2, nous offre des bronzes agréables d'un énigmatisme aiguisant la curiosité mais nous faisant regretter les belles terres cuites de sa dernière exposition.

D'aimables collages de Marly Schupbach ne nous font pas oublier les toiles vigoureuses qu'elle exposait lors de son arrivée dans la capitale française avant d'avoir basculé dans l'abstrait. Une amusante armoire aux coquillages valut à Condé-Affolter le « Prix de sculpture de Salaberry ».

Après un étranger sonneur de cor alpestre « Alpenhorn », de Samuel Buri, voici : « Thèmes » I, II et III, huiles de Pierre Chevalley : « Fer n° 1 » et « Fer n° 2 », d'André Jaquet, des « Opus 231 », « Opus 502 » et « Opus 507 », d'Henri Rouyer ; de « Hallelujah la ville » I et II, d'un modernisme intéressant, de Charles Meystre, des œuvres intitulées seulement : « Sans titre I » et « Sans titre II », de Jean Meister, « Sculpture », de Georges Schneider ou « Peinture » 1967 ou 1965, de Gérard Vulliamy.

C'est une joie de pouvoir admirer enfin les gouaches et aquarelles du Genevois Thierry Vernet, d'une très belle qualité, ainsi que les derniers bronzes d'une rare pureté de ligne de Gérard Vuerchoz, disciple de James Vibert, qui était toujours, aux côtés du maître Edouard-Marcel Sandoz, de l'Institut, un des sculpteurs les plus appréciés de cette exposition annuelle et qui est, hélas décédé l'été dernier.

De Jacqueline Bidard une huile très intéressante : « Sur les rives du Meschacébé », de Werner Hartmann, une lumineuse aquarelle « Calamos » et de Pierre Maunoir une belle réussite, une petite toile : « Amsterdam », dont les maisons pittoresques au bord d'un canal font par certains côtés songer au Douanier Rousseau.

Les bronzes polis d'Antoine Poncet connaissent toujours un succès mérité. Le hiératique « Chat angora » d'Edouard-M. Sandoz nous prouve que le président des animaliers parisiens est toujours digne de son titre. Quant à André de Wurtemberg, je préfère ses gouaches de Vendée, plus lumineuses, à ses « Voiliers », plus sombres que les toiles qu'il expose généralement.

Jamais il n'y eut autant d'artistes suisses exposant leurs œuvres dans les diverses galeries parisiennes qu'aujourd'hui. Le service culturel de l'ambassade de Suisse signale souvent plusieurs expositions de peintres helvétiques par semaine. Parmi ces dernières, signalons de très beaux paysages d'Israël, du Liban et de Syrie d'Arturo Ermini de Bâle : « Sur les traces de la Bible » et à la Galerie de Beaune, d'étranges dessins et peintures de René Michel qui sont un agencement d'imbrications où des entrelacs et des petites cellules répétées aboutissent à des gammes de couleurs originales.

Pour la remise des prix, de nombreuses personnalités de la communauté suisse de la région parisienne et du monde artistique français se pressaient à la brillante réception que l'ambassadeur de Suisse et M^{me} Pierre Dupont offrirent dans les salons de l'ambassade ornés de fort belles toiles de maîtres et décorés avec beaucoup de goût par ses nouveaux occupants.

Robert VAUCHER.